



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 13 juin 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière, messieurs les conseillers Denis Tassé et Alain Riel formant quorum du comité.

Sont également présents madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-912*

RÈGLEMENT NUMÉRO 607-3-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'APPORTER DES AJUSTEMENTS DE NATURE À PRÉCISER L'APPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 607-3-2012 modifiant le Règlement numéro 607-2008 décrétant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'apporter des ajustements de nature à préciser l'application de certaines dispositions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-913

NOUVELLE IDENTIFICATION CADASTRALE POUR DES RUES EXISTANTES ET DÉSIGNATION DE NOMS OFFICIELS POUR DE NOUVEAUX TRONÇONS DE RUES DANS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DE POINTE-GATINEAU ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - NICOLE CHAMPAGNE, LUC ANGERS ET YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de développement ont été approuvés par le conseil et seront réalisés dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique une nouvelle identification cadastrale pour trois rues, le prolongement de six rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces nouveaux tronçons de rues;

CONSIDÉRANT QUE les noms de rues proposés sont conformes aux normes de toponymie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de nom des rues pour le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

1- Nouvelle identification cadastrale de rues existantes

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
Aéroparc industriel – Rue Bombardier 5 013 688	Cadastre du Québec	Rue Bombardier
Projet résidentiel – Carré Philippe 4 585 755	Cadastre du Québec	Rue de la Galère
Secteur mixte – Rue Jacques-Cartier 5 030 487	Cadastre du Québec	Rue Jacques-Cartier

2- Prolongement de rues existantes

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
Aéroparc industriel – Rue Atmec 4 864 991 et 4 864 992	Cadastre du Québec	Rue Atmec
4 878 673 et 4 878 674	Cadastre du Québec	Rue Atmec
Projet résidentiel –De la Bourgade 4 940 594	Cadastre du Québec	Rue du Campagnard
Projet résidentiel – Carré Philippe 4 930 363	Cadastre du Québec	Rue de la Galère
Aéroparc industriel – Rue Pierre- Ménard 5 047 480	Cadastre du Québec	Rue Pierre-Ménard
Projet résidentiel – L'Équinoxe 4 955 301	Cadastre du Québec	Impasse du Saros
Projet industriel – Gréber 4 808 939 et 5 024 301	Cadastre du Québec	Rue de Varennes

Adoptée

CE-2012-914

DÉSIGNATION DE NOMS DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - SYLVIE GONNEAU, YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de développement ont été approuvés par le conseil et seront réalisés dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de trois nouvelles rues et le prolongement de deux rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces nouveaux tronçons de rues;

CONSIDÉRANT QUE les noms de rue sont conformes aux normes de toponymie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues pour le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

1- Nomination de nouvelles rues

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
Projet Domaine du Lac		
5 033 420 et 5 033 421	Cadastre du Québec	Rue Marcelle-Ferron
5 033 422	Cadastre du Québec	Rue Idola-Saint-Jean
5 033 423 et 5 033 424	Cadastre du Québec	Rue Alice-Parizeau

2- Prolongement de rues existantes

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
Projet Domaine des Cèdres		
4 686 903, 4 686 924 et 4 686 925	Cadastre du Québec	Rue de Gallichan
5 058 145 et 5 058 146	Cadastre du Québec	Rue de Gallichan
Projet Carrefour de l'Aviation		
5 055 106	Cadastre du Québec	Rue Achille-Vanhee
Projet Domaine de la Baie		
5 037 118	Cadastre du Québec	Rue Jeannine-Grégoire-Ross

Adoptée

CE-2012-915*

ENGAGEMENT DE COMPENSER POUR LA DESTRUCTION D'UN MILIEU HUMIDE LORS DE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION RAPIBUS À PROXIMITÉ DU BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une station Rapibus à proximité du boulevard Labrosse va entraîner la destruction d'un milieu humide de 7162 m²;

CONSIDÉRANT QUE la destruction d'un milieu humide est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des règles administratives appliquées par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, une compensation au moyen d'un terrain de valeur écologique égale ou supérieure doit être obtenue en vue de l'émission du certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite que la compensation soit effectuée par la conservation d'une parcelle de territoire comprenant un milieu humide et un milieu forestier dont la valeur écologique est supérieure à l'habitat détruit, la parcelle étant située sur un terrain appartenant à la Ville désignée par le lot 1 102 820 dans le secteur Gatineau (district électoral du Lac-Beauchamp);

CONSIDÉRANT QU' il est proposé que la Ville de Gatineau s'engage à procéder à la modification au zonage en vue de créer une nouvelle zone à l'usage « conservation » à même le terrain visé par la compensation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs requiert une confirmation de l'engagement municipal à procéder à cette compensation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de retenir une parcelle de territoire de 26 302 m² identifié à la figure 3 du rapport « *Construction de la station Labrosse du Rapibus – Plan de compensation pour la perte d'un milieu humide* » préparé en décembre 2011 par Del Degan, Massé en guise de compensation requise par le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs pour la destruction d'un milieu humide en vue de la construction de la station Rapibus Labrosse.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-916*

RÈGLEMENT NUMÉRO 470-1-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 470-2008 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 275 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET VILLAGE CONNAUGHT, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 470-1-2012 modifiant le règlement numéro 470-2008 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 275 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Village Connaught, phase 1.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-917*

RÈGLEMENT NUMÉRO 712-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DU BOULEVARD DU PLATEAU DANS LE PROJET LE PLATEAU, PHASE 50 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 712-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction du boulevard du Plateau dans le projet Le Plateau, phase 50.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-918

AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LA BRETELLE DE SORTIE DE L'AUTOROUTE 5 NORD À L'ÉCHANGEUR ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection ont été faits l'an dernier par le ministère des Transports du Québec sur les bretelles d'entrée et de sortie de l'autoroute 5 aux échangeurs Casino/St-Raymond et Mont-Bleu/St-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection doivent être poursuivis sur la bretelle de sortie de l'autoroute-5 nord à l'échangeur St-Joseph pour terminer complètement les travaux entamés l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se faire en juin ou juillet 2012, pour une période d'environ 3 nuits;

CONSIDÉRANT QUE la bretelle sera complètement fermée durant la réalisation des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux sur la bretelle de nuit (selon l'horaire suivant : entre 20 h et 5 h, du samedi au mercredi et entre 22 h et 5 h, le jeudi et le vendredi), le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement 44-2003.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère des Transports du Québec à faire réaliser des travaux de réfection sur la bretelle de sortie de l'autoroute 5 nord, à l'échangeur St-Joseph, pendant 3 nuits des mois de juin ou juillet 2012 selon l'horaire suivant : entre 21 h et 5 h, du samedi au mercredi, entre 22 h et 5 h le jeudi et le vendredi.

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux et ce, au moins 5 jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2012-919

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS : B-17 - 157 357,17 - 29 AVRIL AU 5 MAI 2012 ET B-18 - 109 322,08 \$ - 6 AU 12 MAI 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros : B-17 au montant de 157 357,17 \$, pour la période du 29 avril au 5 mai 2012 et B-18 au montant de 109 322,08 \$, pour la période du 6 au 12 mai 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat a été émis le 8 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-920

SOUMISSION 2012 SP 019 - ACHAT DE VÉHICULES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de divers véhicules neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 8 mars 2012, à savoir :

ANNEXE A

P.E. Boisvert Auto ltée, 2, boulevard Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5 pour la fourniture de 6 voitures berlines, 5 portes à hayon, de marque Ford Focus, le tout au montant total de 147 448,54 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue pour cette annexe.

ANNEXE C

Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., 9350, boulevard Pie IX, Montréal, Québec, H1Z 4E9 pour la fourniture de 2 véhicules utilitaires de modèle régulier selon l'annexe C, le tout pour un montant total de 37 675 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE B

QUE ce comité rejette la soumission reçue en référence à l'annexe B pour la fourniture de 6 véhicules hybrides étant donné l'achat des véhicules à essence de l'annexe A.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11012-001-23045	141 036,34 \$	Achat de véhicules et équipements 6 automobiles
18-11003-003-23046	36 036,60 \$	Achat de véhicules et équipements 2 camions 1/4 tonne
04-13493	8 050,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-921*

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - 2 000 \$ - LOISIR SPORT OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire supporter la délégation de l'Outaouais à la 47^e Finale des Jeux du Québec dans la région de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE Loisir sport Outaouais a fait une demande de subvention de 2 000 \$ à la Ville de Gatineau pour assurer un meilleur encadrement de qualité aux représentants et tout au long de leur séjour, par le biais d'une équipe d'animateurs pour les 250 athlètes et accompagnateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déjà commandité la délégation de l'Outaouais lors de jeux précédents;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 16 mai 2012, a recommandé d'acquiescer à la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 2 000 \$ à Loisir sport Outaouais pour accompagner la délégation outaouaise à la 47^e Finale des Jeux du Québec dans la région de Shawinigan, qui aura lieu du 26 juillet au 3 août 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Loisir sport Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau QC, J8P 7Z5, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71020-971	2 000,00 \$	Soutien aux organismes sportifs et développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-922*

CENTRE BRANCHAUD-BRIÈRE - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-738

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vision Multisports Outaouais (VMSO) a déposé une demande de révision de la tarification incluse au protocole d'entente avec la Ville de Gatineau pour l'achat d'heures de glace et de terrain synthétique au Centre Branchaud-Brière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau acceptait le protocole d'entente avec l'organisme Vision Multisports Outaouais en vertu de sa résolution numéro CM-2011-214;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé des dépenses était évalué à 713 000 \$ par année, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le taux inscrit au protocole d'entente de 2011 fut basé sur un coût de 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a ajusté sa propre tarification en heures de glace en 2010, 2011 et 2012 afin de refléter le marché;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau projette d'ajuster à nouveau sa tarification en 2013;

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} juin 2010, la Ville accordait un délai supplémentaire jusqu'en septembre 2011 pour réaliser le projet :

PROPOSÉ ET RESOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-738 en date du 19 mai 2010 et recommande au conseil :

- que les conditions financières à ce sujet soient discutées lors de l'étude du budget 2013;
- de modifier sa résolution numéro CM-2010-578 en date du 1^{er} juin 2010 par le remplacement de la date « septembre 2011 » par celle de « 1^{er} janvier 2014 » accordant ainsi à Vision Multisports Outaouais un délai supplémentaire pour la réalisation du Centre Branchaud-Brière.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-923*

LA CABANE EN BOIS ROND

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été mandaté par le conseil pour procéder à une analyse complète de la Cabane en bois rond et ce, en vertu de la résolution numéro CM-2011-549;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a pour but d'évaluer les impacts pour l'acquisition, la gestion et le soutien financier de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un soutien équitable aux organismes pour aînés du secteur de Hull :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter intégralement les recommandations du rapport d'analyse joint à la présente résolution;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus, la somme de 72 379 \$ et de la verser au budget du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour l'année 2012 aux fins de la présente;
- de reporter à l'étude du budget 2013, l'attribution des fonds à la Cabane en bois rond pour les années subséquentes;
- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier un nouveau protocole de gestion avec la CAO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-511	72 379,00 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	72 379,00 \$		Imprévus - Autres
02-71040-511		72 379,00 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-924

ACCEPTATION DU DON DE L'AMBASSADE DE L'ÉQUATEUR ET SIGNATURE DU CONTRAT DE DONATION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'AMBASSADE DE L'ÉQUATEUR - DON DE L'OEUVRE VIERGE DE QUITO - HALL DES NATIONS

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution CM-2006-907 en date du 24 octobre 2006, adoptait le plan de mise en valeur et les procédures administratives de donation pour le Hall des nations;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'acquisition formé tel que prévu au document *Procédures administratives de donation du Hall des nations* (ACL-2006-02) adopté le 24 octobre 2006 (CM-2006-907) a recommandé favorablement le don proposé de l'Ambassade de l'Équateur;

CONSIDÉRANT QUE cette œuvre sculpturale a été réalisée d'après la *Vierge de Quito* de Bernardo de Lagarda (1734).

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- accepte le don de l'Ambassade de l'Équateur la *Vierge de Quito* réalisée par un artisan d'après l'œuvre de Bernardo de la Garda, d'une valeur de 2 000 \$ canadien pour le Hall des nations;
- autorise le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de donation entre la Ville de Gatineau et l'Ambassade de l'Équateur.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72136-419-23044	8 154,65 \$	Collection permanente - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	370,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-925

DÉMONSTRATION ET MANOEUVRES AÉRIENNES - CF-18 DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des CF-18 des Forces armées canadiennes sera à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, les 13, 14, 15 et 16 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre d'une activité d'animation et d'exposition d'avions organisée par « Les ailes d'époque du Canada », les 15 et 16 septembre 2012 sur les sites des Ailes d'époque du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe des CF-18 des Forces armées canadiennes à survoler du 13 au 16 septembre 2012 le territoire de la ville de Gatineau à des altitudes inférieures à 1000 pieds, comprenant les décollages, les atterrissages, les vols d'entraînement et les vols avec les médias, en plus de procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes les 15 et 16 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-926*

DEMANDE DE LEVÉE DU MORATOIRE SUR LES DONS À LA COLLECTION PERMANENTE - DON DE DEUX OEUVRES DE L'ARTISTE HENRI MASSON - MADAME ANNIE CHANLON VAN MARLE, LIQUIDATRICE POUR LES SUCCESSIONS DE MONSIEUR ROBERT BRAULT ET MADAME NICOLE CHANLON - 18 500 \$

CONSIDÉRANT QUE Madame Annie Chanlon Van Marle, liquidatrice pour les successions de Monsieur Robert Brault et Madame Nicole Chanlon, offre en don pour le bénéfice de la collection permanente de la Ville de Gatineau, deux œuvres d'art de l'artiste régional Henri Masson dont la description apparaît au contrat de donation;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres ont été évaluées à leur juste valeur marchande actuelle, soit 18 500 \$, par Monsieur Claude A. Bouchard, consultant en art;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres proposées enrichiront la collection d'œuvres de l'artiste déjà issues de la collection municipale et qu'elles ont une valeur artistique indéniable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que le moratoire sur les dons soit levé afin de recevoir un don de deux œuvres d'art de l'artiste Henri Masson de la succession de M. Robert Brault et Madame Nicole Chanlon ;
- d'autoriser le trésorier à émettre un reçu d'impôt au montant de 18 500 \$, à l'attention du donateur, Madame Annie Chanlon Van Marle, liquidatrice pour les successions de Monsieur Robert Brault et Madame Nicole Chanlon, 10, rue de l'Aunette, Marcoussis 91460, France;
- d'autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le contrat de donation entre la Ville de Gatineau et Madame Annie Chanlon Van Marle, liquidatrice pour les successions de Monsieur Robert Brault et Madame Nicole Chanlon.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-927

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 671 844,72 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 9 787,55 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19 - 552 724,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches numéro 19 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	671 844,72 \$	28 mai au 1 ^{er} juin 2012
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	9 787,55 \$	28 mai au 1 ^{er} juin 2012
Liste des embauches numéro 19	Embauches de personnel temporaire	552 724,09 \$	21 au 25 mai 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-928 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 - 238 484,44\$ - 24 AU 30 MAI 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 238 484,44 \$ pour la période du 24 au 30 mai 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-929 **SOUMISSION 2012 SP 228 - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT POUR L'ACHAT DE PNEUS - CONTRAT DE 2 ANS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou Régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'Union des municipalités du Québec de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire adhérer à ces achats regroupés pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a complété pour l'Union des municipalités du Québec, le 18 mai 2012, la lettre de demande d'adhésion et la fiche technique d'inscription qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par la résolution CE-2012-589, a octroyé un contrat à Pirelli Pneus pour l'achat de pneus de patrouilles quatre saisons, et que ce contrat est valide jusqu'au 30 novembre 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Gatineau confirme son adhésion à ce regroupement (Dossier d'achats regroupés UMQ-CSPQ) géré par l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2014 (deux ans);

QUE la Ville de Gatineau confie au **CSPQ**, par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Gatineau consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Ville de Gatineau estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de deux ans à environ 500 000 \$, avant taxes;

QUE la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui un contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Gatineau reconnaît que, selon leur nouvelle politique administrative, le **CSPQ** percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, une redevance qui sera incluse ou indiquée dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville de Gatineau respecte les termes et conditions du contrat actuellement en vigueur avec Pirelli Pneus (2012 SI 180), et ce, jusqu'à la fin du contrat le 30 novembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris aux divers postes budgétaires d'inventaire et aux postes de budgets d'opération et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-930

SOUSSION 2012 SI 219 - AJOUT D'ÉQUIPEMENTS SERVEURS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique DL 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour l'ajout d'équipements de serveurs, pour un montant total de 59 466,22 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 14 mai 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12011-001-23047	56 880,17 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Serveurs
04-13493	2 586,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-931

AUTORISATION DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA DÉMOLITION DU 122, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - CENTRE DE SERVICES DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les frais supplémentaires de 10 865,14 \$ dans le cadre du contrat intervenu avec la firme C.S. Terrec, 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, en vertu de la résolution numéro CE-2012-422 concernant les travaux de démolition du 122, boulevard Saint-Joseph.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
69400-539-23043	9 450,00 \$	Recouvrables de tiers - Urbanisme - Autres entretiens
04-13493	472,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	942,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-932*

PROJET PILOTE - BRUITS NOCTURNES AU CENTRE-VILLE - DISTRICT DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Résidents de l'Île de Hull a présenté à la Ville de Gatineau une proposition visant à sensibiliser les propriétaires de bars à la problématique du bruit, à la fermeture des établissements;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise une approche de prévention en ce sens qu'il se veut d'abord et avant tout, une sensibilisation des propriétaires et clientèles de bars à porter attention aux nuisances causées la nuit par le bruit;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail «vie nocturne» composé de représentants de l'Association des Résidents de l'Île de Hull, de Vision centre-ville, de commerçants et de représentants municipaux fut mis sur pied afin d'élaborer un projet pilote et recommande le déploiement de plusieurs actions ciblées pour l'atteinte de l'objectif;

CONSIDÉRANT QUE Vision centre-ville est déjà lié par un protocole d'entente avec la Ville de Gatineau et a manifesté son désir d'être partenaire privilégié dans ce projet, de produire et de piloter la campagne de sensibilisation;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 7 000 \$ a été identifié afin de couvrir en partie des dépenses liées au projet :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le projet pilote soumis par l'Association des Résidents de l'Île de Hull;
- d'autoriser Vision centre-ville à réaliser, en collaboration avec l'Association des Résidents de l'Île de Hull et la Ville de Gatineau, une campagne de sensibilisation relativement aux nuisances causées la nuit par le bruit;
- d'accepter d'offrir la gratuité pour le stationnement Leduc, entre 17h et 6h, du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, ce qui représente une perte de revenus estimée à 5 000\$;
- d'autoriser la signalisation retenue dans le cadre du projet pilote sur les rues Saint-Jacques, Leduc, Wellington, Wright, Hôtel-de-Ville, Vaudreuil et Frontenac à l'intersection de la Promenade du portage et de la rue Laval, pour la durée du projet pilote ainsi que sur les terrains des résidents du secteur.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 4 692 \$ à l'ordre de Vision centre-ville, à l'attention de Monsieur Sylvain Lemire, directeur général de Vision centre-ville, 4, rue Taschereau, bureau 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, sur présentation de pièces justificatives au centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	3 025,00 \$	Denise Laferrrière - de Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-61400-972	1 667,00 \$	Division habitation et développement urbain - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-933

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE AU SEIN DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL - 45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'adhésion de madame la conseillère Patsy Bouthillette au sein de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, 2050, rue Amherst, Montréal, Québec, H2L 3L8, couvant les frais d'adhésion.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser toutes dépenses reliées aux déplacements de madame Bouthillette lors d'activités de cette Association, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	45,00 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-934

SUBVENTION DE 225 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE L'EXPRESS DE GATINEAU U18F-AA - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à titre de subvention pour les activités de l'équipe l'Express de Gatineau U18F-AA.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-935

SUBVENTION DE 300 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - MAGASIN PARTAGE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié, à l'attention de madame Nadine Guèvremont, partenaire du comité de l'Île de Hull, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour la réalisation du Magasin Partage Scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	300 \$	Denise Laferrière - de Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-936

SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - 15 JUIN AU 29 JUILLET 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre d'exposition L'Imagier, à l'attention de madame Véronique Guitard, directrice par intérim, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8, à titre de subvention pour l'organisation de l'exposition « Du cœur au ventre », qui sera présentée du 15 juin au 29 juillet 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-937

SUBVENTION DE 1 500 \$ - PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - 11E SOUPER DES MÉDIAS - 1ER NOVEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre des Petits déjeuners de La Soupière de l'Amitié de Gatineau, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le 11^e Souper des médias au profit du comité de financement des petits déjeuners de la Soupière de l'Amitié de Gatineau le 1^{er} novembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette-Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-11449-972	150 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-938

**SUBVENTION DE 2 800 \$ - CENTRE D'INTERVENTION EN ABUS SEXUELS
POUR LA FAMILLE - SOIRÉE-BÉNÉFICE - 20 JUIN 2012 - MEMBRES DU
CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 800 \$ à l'ordre du Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille, 92, boulevard Saint-Raymond, bureau 400-A, Gatineau, Québec, J8Y 1S7, à titre de subvention pour la soirée-bénéfice du 20 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	175 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	125 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	325 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val–Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	175 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions

02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-939

SUBVENTION DE 5 000 \$ - LES DIABÉTIQUES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de Les Diabétiques de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Roland Blondin, président, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour les activités 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 150 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement subventions
02-79937-972	500 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-940

SUBVENTION DE 10 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Sacré-Coeur relève de la Commission scolaire au Cœurs-des-Vallées est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœurs-des-Vallées;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Sacré-Coeur désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Sacré-Coeur a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Luc Montreuil, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école du Sacré-Coeur un montant de 10 000 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 10 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école du Sacré-Coeur à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Raynald Goudreau, directeur général, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-692	10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non-capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-941*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASES 45H ET 50 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Le Plateau de la Capitale S.E.N.C. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction du boulevard le Plateau étant les phases 45H et 50 du projet Le Plateau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale S.E.N.C. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Le Plateau, phases 45H et 50 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale S.E.N.C. concernant le développement domiciliaire Le Plateau, phases 45H et 50, montré au plan de localisation portant le numéro C-12-264, préparé par le Service des infrastructures de la Ville de Gatineau;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la Compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Pierre Gravelle;
- d'entériner la demande de la Compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la Compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Golder associés pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la Compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la surdimension du boulevard du Plateau en phase 45H, le tout à même le règlement d'emprunt numéro 665-2010 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 300 000 \$;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la surdimension du boulevard du Plateau en phase 50, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 712-2012 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 700 000 \$;
- Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 1 000 000 \$, seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 665-2010	300 000 \$	Quote-part - Travaux municipaux
Règlement 712-2012	700 000 \$	Quote-part - Travaux municipaux

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-942 SUBVENTION DE 675 \$ - AMBULANCE SAINT-JEAN - RENCONTRE BI-ANNUELLE - 16 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 675 \$ à Ambulance Saint-Jean, 74, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 3P8, à titre de subvention pour la rencontre bi-annuelle le 16 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	75 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-943 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À L'ÉVÉNEMENT CLÔTURE DÉFI CLIMAT 2012 - 15 JUIN 2012 - 10 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à l'événement Clôture Défi climat organisé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais qui se tiendra le 15 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 \$ à l'ordre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 204, Gatineau, Québec, J8X 1C5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	10 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-944

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - 16 JUIN 2012 - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée par le Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais qui aura lieu le 16 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ au Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais (C.A.D.O.), 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-945

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX SUR LA RUE DE L'ALLIANCE, AU NORD DU BOULEVARD MALONEY, DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS (LOT 221) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'installation des rails de la voie ferrée à l'intersection Maloney/Alliance doivent débiter sous peu dans le cadre du projet RAPIBUS;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront la fermeture complète de la rue de l'Alliance;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture complète s'échelonnera sur une période d'environ trois jours;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés de jour et de nuit afin d'affecter le moins longtemps possible la circulation et les commerçants;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent débiter le jeudi 21 juin 2012 et se terminer le samedi 23 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h et le dimanche entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés de nuit entre le 21 juin et le 23 juin 2012, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture de la rue de l'Alliance du 21 juin au 23 juin 2012 inclusivement afin de permettre à la Société de transport de l'Outaouais de réaliser des travaux de construction sur cette rue, tout juste au nord du boulevard Maloney Ouest et ce, dans le cadre du projet Rapibus (lot 221);

QUE ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à réaliser des travaux de nuit entre 21 h et 7 h sur la rue de l'Alliance, tout juste au nord du boulevard Maloney Ouest afin de permettre l'installation de rails de la voie ferrée dans le cadre du projet Rapibus (lot 221);

QUE ce comité demande à la Société de transport de l'Outaouais de communiquer efficacement à la population et aux commerçants la nature des entraves, les routes alternatives pour les différents usagers ainsi que les dates précises des interventions.

Adoptée

CE-2012-946 **SUBVENTION DE 170 \$ - ÉCOLE DES BELLES-RIVES STE-ROSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre de l'école des Belles-Rives Ste-Rose, à l'attention de monsieur Pierre Girard, 23, rue Forget, Gatineau, Québec, J8P 2H7, à titre de subvention pour la participation des élèves à une expérience de jardinage au parc écologique Dalton le 13 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	170 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-947 **SUBVENTION DE 170 \$ - ÉCOLE LA SABLONNIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre de l'école La Sablonnière, à l'attention de madame Monique Beaudoin, directrice, 143, rue des Sables, Gatineau, Québec, J8P 7G6, à titre de subvention pour la participation des élèves à une expérience de jardinage au parc écologique Dalton le 13 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	170 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-948 **SUBVENTION DE 1 100 \$ - MOISSON OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 16 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre de Moisson Outaouais, à l'attention de madame Sonia Latulippe, 37, rue Bombardier, Gatineau, Québec, J8R 0G4, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds le 16 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-949

SOUMISSION 2012 SP 130 - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT D'ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC POUR LA RÉVISION DES DÉPENSES ET DES SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, 600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, pour la fourniture de services professionnels et plus particulièrement de services de consultation en fiscalité, en performance organisationnelle et en gestion administrative et fonctionnelle dans le cadre du mandat d'établissement d'un diagnostic pour la révision des dépenses et des services au montant total de 166 713,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 avril 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13103-419	166 713,65 \$	Comité de révision des dépenses et des services - Honoraires professionnels

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du virement budgétaire de 80 000 \$ pour la Commission de révision des dépenses et des services par le conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-950 **SUBVENTION DE 2 000 \$ À L'ÉCOLE DE L'ESCALADE POUR LA FÊTE FORAINE LE 14 JUIN 2012 - DISTRICT DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'école de l'Escalade, 605, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2V9, à titre de subvention pour la fête foraine le 14 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	2 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-951 **SUBVENTION 2 500 \$ À UNE ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DES SERVICES DE SANTÉ D'AYLMER - LE 20 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de la Fondation des Services de Santé d'Aylmer, à l'attention de monsieur Gilles Ménard, président, 445, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau, Québec, J9H 6H9, à titre de subvention pour l'activité-bénéfice qui aura lieu le 20 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	500 \$	Pierre Pillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagements - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-952 **ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ VERRET AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJET, STRUCTURE ET ARCHITECTURE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau planifie la réalisation de nombreux projets visant la remise en état d'équipements majeurs permettant le bon fonctionnement des réseaux de distribution d'eau potable et de transport d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est recommandé de procéder à l'embauche d'un gestionnaire de projets dont les services seront requis pour assurer la réalisation des divers projets de remise à niveau des actifs mentionnés précédemment :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Marc-André Verret au poste de coordonnateur de projet, structure et architecture, au Service des infrastructures pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2017.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif